
Gel des postes et du budget

de l'éducation nationale

Non, cette école ne nous convient pas

Le ministre a annoncé le gel du budget et des postes dans l'éducation nationale, en affirmant que « *nous avons le nombre de postes qui convient* ». Sans doute ce nombre convient-il au projet d'école du tri social de ce gouvernement. Mais il n'est certainement pas suffisant pour une école de l'égalité et de l'émancipation :

- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour réduire les effectifs à tous les niveaux.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour assurer les remplacements et la continuité du service public.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour développer un enseignement adapté, pour prendre en charge la difficulté scolaire et les élèves en situation de handicap.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que partout existent des RASED complets et en nombre suffisant.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que dans toutes les écoles il y ait plus de PE que de classes.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour accueillir les 2 ans dans des conditions adaptées.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les classes soient dédoublées sur la moitié des horaires dans le secondaire.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les vies scolaires des établissements du secondaire puissent assurer leurs missions.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que tou-te-s les élèves bénéficient de la médecine scolaire.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que la charge de travail des personnels d'administration et d'intendance ne les écrase pas.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que les services de restauration scolaire, de maintenance et d'entretien des locaux puissent être assurés par des agent-e-s respecté-e-s et parties prenantes de la communauté éducative.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que l'ensemble des personnels puissent voir respecter leurs droits syndicaux, leurs droits aux congés, à la formation continue et à la mobilité.
- Nous n'avons pas le nombre de postes qui convient pour que la médecine de prévention puisse effectuer ses missions auprès des personnels.

Alors non, décidément, Monsieur le ministre, votre école ne nous convient pas.

Saint-Denis, le 29 juin 2017